



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 113-2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 1^{er} décembre 2025 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 113-2025 pour la propriété sise au 9, chemin Goodeve à La Pêche connue sous le lot 4 455 328 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché dans la cour avant, empiétant de 6, 5 m contrairement à la norme maximale prescrite de 1,0 m au Règlement de zonage numéro 113-2025.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 14^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq (2025).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 14 novembre 2025.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim